



PAR COURRIEL

Québec, le 20 février 2026

Madame Renée Ouimet
Directrice
Mouvement Santé Mentale Québec
911, rue Jean-Talon Est, bureau 326
Montréal (Québec) H2R 1V5

Madame la Directrice,

Dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention du suicide 2022-2026, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a le plaisir de vous octroyer une subvention non récurrente de 450 000 \$ pour l'année financière 2025-2026. Cette subvention vise à soutenir la poursuite de la mise en œuvre d'actions de promotion de la santé mentale auprès de la population et dans les milieux de vie, incluant la conception et la diffusion d'outils de sensibilisation adaptés à différents publics, conformément aux modalités et aux activités décrites à l'annexe de la convention.

Un premier versement représentant 80 % du montant de l'allocation 2025-2026, soit 360 000 \$, vous sera versé sous peu. Le versement du montant résiduel d'un maximum de 90 000 \$ vous sera transmis après analyse de votre reddition de comptes qui est attendue au plus tard le 15 mai 2026. Cette reddition de comptes doit porter sur les activités réalisées entre le 1er avril 2025 et le 31 mars 2026. Le gabarit à utiliser se trouve en pièce jointe.

Nous vous saurions gré de bien vouloir signer la convention ci-jointe et de nous la retourner dans les meilleurs délais à l'adresse courriel suivante : smpsp@msss.gouv.qc.ca. Pour toute question, nous vous invitons à communiquer avec nous à cette même adresse.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

La directrice nationale de santé publique
et sous-ministre adjointe,

Caroline Quach-Thanh

p.j. 2

N/Réf. 25-SP-00219 (cf. 25-MS-02533-001)